

EXPULSION DU PORT DE L'ÉPERVIÈRE

Jugement en référé le 18

■ On se souvient du différend qui oppose la Chambre de commerce et deux résidents du port de plaisance de l'Épervière. Hervé Robert, par ailleurs président de l'Association des plaisanciers et usagers du port de l'Épervière avait signé un contrat avec le gestionnaire du port, la CCI, dans lequel il s'engageait à résider de façon provisoire sur son bateau. Mais au fil des mois, la résidence occasionnelle est devenue principale, M. Robert arguant du fait que le port n'était pas plein. Un arrêté d'expulsion ayant été adopté et pour l'heure non respecté, l'affaire a été portée au tribunal par la CCI, et sera jugée en référé le 18/10.